

SYNTHESE

RAPPORT DU CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

PROJECTIONS 2012 A 2060

Le Conseil d'orientation des retraites (COR) a publié mercredi 19 décembre son onzième rapport dédié aux perspectives financières des régimes aux horizons 2020, 2040 et 2060.

Selon le COR, le solde financier du système de retraite serait déficitaire d'environ 20Md€ en 2020 (- 20,8Md€ dans le scénario le plus optimiste, -24,9Md€ dans le plus pessimiste).

Du fait des incertitudes économiques, les fourchettes des projections s'élargissent avec le temps : quasi équilibre en 2040 dans le meilleur des cas, déficit supérieur à 74Md€ dans le moins favorable.

I. LES HYPOTHESES DU COR

Le COR a retenu 5 scénarii.

	Croissance annuelle de la productivité	Taux de chômage à long terme	Commentaires
Scénario A	1,8%	4,5%	Moyenne de productivité observée entre 1990 et 2008
Scénario B	1,5%	4,5%	Moyenne de productivité observée entre 2000 et 2009
Scénario C	1,3%	7,0%	Moyenne de productivité observée entre 1990 et 2011
Variante A'	2,0%	4,5%	
Variante C'	1,0%	7,0%	

Source : COR.

II. ETAT A LEGISLATION CONSTANTE

1. Evolution du nombre de retraités et du nombre de cotisants

De 25,7 millions en 2011, le nombre de cotisants passerait à environ 27 millions en 2020 puis à 27,7 millions (scénario C et variante C') et 28,4 millions (scénario A et B ainsi que variante A') en 2030.

A plus long terme, l'évolution de l'emploi est portée principalement par celle de la population des 15-64 ans. En 2060, le nombre de cotisants atteindrait 28,8 millions dans le scénario C et la variante C' et 29,5 millions dans les scénarios A et B ainsi que dans la variante A'.

Le nombre de retraités de droit direct progresserait quant à lui sur toute la période de projection, passant de 15,1 à 21,8 millions entre 2011 et 2060 dans les différents scénarios et variantes. L'évolution serait particulièrement rapide jusque vers 2035-2040 du fait de l'arrivée à la retraite des générations nombreuses du baby boom.

Sur les dix premières années de projection, cette évolution rapide serait cependant atténuée par la montée en charge des effets de la réforme des retraites de 2010 (+0,9 % par an en moyenne entre 2011 et 2021, puis +1,2 % entre 2021 et 2035).

Ensuite, la population de retraités augmenterait de façon plus modérée (+0,4 % par an en moyenne), portée uniquement par les gains d'espérance de vie. Au total, les effectifs de retraités de droit direct augmenteraient davantage que les effectifs de cotisants et le rapport démographique, qui rapporte les seconds aux premiers, se détériorerait sur pratiquement toute la période de projection.

Après une baisse marquée, liée à la hausse du chômage en 2012 et 2013, la diminution resterait à moyen terme contenue par la baisse du chômage et les effets de la réforme des retraites de 2010, permettant de maintenir un rapport démographique d'environ 1,65 cotisant par retraité de droit direct à l'horizon 2020. Mais ce dernier baisserait ensuite fortement sous l'effet du papy boom, pour passer à moins de 1,4 dans les années 2040, et à moins de 1,35 à l'horizon 2060.

2. Evolution de l'âge de départ à la retraite

Au régime général (salariés du secteur privé principalement), l'âge moyen de départ à la retraite était de 62 ans en 2011 (62,2 ans pour les femmes, 61,7 ans pour les hommes). Ce chiffre était de 60,2 ans pour la fonction publique d'Etat (hors militaires), de 58,9 ans pour la fonction publique territoriale et de 55,1 ans pour la fonction publique hospitalière.

Si la modélisation des effets des réformes successives sur les choix d'âge de départ à la retraite est un exercice avant tout prospectif, le COR estime que l'âge moyen de

départ à la retraite augmenterait de deux ans pour se stabiliser autour de **64 ans sur la période 2035-2060**. Une progression équivalente serait observée pour les régimes de fonctionnaires.

3. Impact sur les pensions dans le cadre du système actuel avant réforme

Du fait d'une augmentation des droits constitués, la pension moyenne de l'ensemble des retraités a augmenté en volume (en tenant compte de l'inflation) de 1,3 % par an entre 2004 et 2010.

Selon le COR, du fait de l'application des réformes adoptées depuis 1993, cette progression ralentirait par la suite (+0,8 % par an entre 2011 et 2020, puis +0,5 % à +0,7 % par an entre 2020 et 2030 selon les scénarios retenus). Le COR ne mentionne pas de baisses de pension mais une moindre progression.

Par ailleurs, le COR s'est livré à un exercice comparatif entre, d'une part, l'évolution prévisionnelle de la pension moyenne et, d'autre part, du revenu d'activité moyen. Cet exercice prend tout son sens dans un régime par répartition, où les cotisations II en ressort qu'entre 2011 et 2020, une progression du revenu d'activité net moyen nettement inférieure à celle de la pension nette (+0,3 % vs +0,8 % par an) et qu'après 2020, les revenus d'activité progresseraient plus rapidement que les pensions dans quatre scénarii sur cinq (ce serait également le cas dans la variante C', mais seulement après 2040).

4. Evolution de l'équilibre financier

Solde financier du système de retraite
(hors produits et charges financières)

en % de PIB		2011	2020	2030	2040	2050	2060
Tous régimes (AGIRC- ARRCO rendements constants)	Scénario A		-0,9%	-0,8%	-0,5%	-0,1%	0,1%
	Scénario B		-1,0%	-1,0%	-0,9%	-0,7%	-0,6%
	Scénario C	-0,7%	-1,0%	-1,5%	-1,7%	-1,6%	-1,5%
	Variante A'		-0,9%	-0,6%	-0,2%	0,2%	0,5%
	Variante C'		-1,1%	-2,0%	-2,6%	-2,7%	-2,9%
Tous régimes (AGIRC- ARRCO rendements décroissants)	Scénario A		-0,9%	-0,6%	-0,1%	0,5%	1,1%
	Scénario B		-1,0%	-0,9%	-0,7%	-0,3%	0,1%
	Scénario C	-0,7%	-1,0%	-1,4%	-1,5%	-1,2%	-0,9%
	Variante A'		-0,9%	-0,4%	0,3%	1,1%	1,7%
	Variante C'		-1,1%	-2,0%	-2,4%	-2,4%	-2,3%
en Mds d'€ 2011		2011	2020	2030	2040	2050	2060
Tous régimes (AGIRC- ARRCO rendements constants)	Scénario A		-21,3	-21,9	-17,1	-4,5	4,2
	Scénario B		-22,3	-27,5	-29,9	-26,9	-27,8
	Scénario C	-14,0	-22,5	-39,9	-50,7	-55,2	-62,8
	Variante A'		-20,8	-17,5	-7,8	10,6	24,8
	Variante C'		-24,9	-52,9	-74,3	-88,9	-105,1
Tous régimes (AGIRC- ARRCO rendements décroissants)	Scénario A		-21,2	-18,3	-5,0	22,6	56,3
	Scénario B		-22,4	-26,2	-24,3	-11,7	5,1
	Scénario C	-14,0	-22,4	-38,7	-45,8	-42,0	-34,9
	Variante A'		-20,1	-11,8	9,7	47,4	92,6
	Variante C'		-24,7	-51,8	-70,0	-77,8	-82,5

Source : maquette COR, 2012

II. LES CONDITIONS POUR ÉQUILIBRER LE SYSTÈME ?

Dans ses travaux, le COR a étudié les trois leviers traditionnels de tout régime de retraite : le rapport entre la pension moyenne et le revenu moyen d'activité, le niveau des ressources affectées (cotisations sociales en particulier) et l'âge effectif moyen de départ à la retraite.

Si tout l'ajustement à l'horizon 2020 se faisait sur un seul des trois leviers, en supposant acquise la hausse projetée d'environ 1 an de l'âge effectif moyen de départ à la retraite par rapport à 2011, il faudrait pour atteindre l'équilibre annuel en 2020 :

- soit une hausse du taux de prélèvement global apparent de 1,1 point par rapport au taux projeté en 2020 ;
- soit une baisse du rapport entre la pension moyenne nette et le revenu moyen net d'activité de 5 % par rapport à 2011 ;
- soit un décalage supplémentaire de l'âge effectif moyen de départ à la retraite d'environ 9 mois, c'est-à-dire un décalage au total d'environ un an et 9 mois par rapport à 2011

En 2040 et 2060, en supposant acquise la hausse projetée de deux ans de l'âge effectif moyen de départ à la retraite par rapport à 2011, il faudrait pour atteindre l'équilibre annuel :

- soit une hausse du taux de prélèvement global apparent de respectivement 5 et 6,2 points ;
- soit une baisse du rapport entre la pension moyenne nette et le revenu moyen net d'activité de respectivement 20 et 25,3 % par rapport à 2011 ;
- soit un décalage supplémentaire de l'âge effectif moyen de départ à la retraite d'un peu plus de 4 ans en 2040 (soit au total d'environ 6 ans par rapport à 2011) et d'un peu plus de 5 ans en 2060 (soit un décalage total d'environ 7 ans par rapport à 2011).

Des projections de l'UNEDIC ont été réalisées dans les différents scénarios et variantes. La baisse éventuelle du taux de cotisation global à l'UNEDIC serait comprise à terme entre 1,1 point (scénario C et variante C') et 2,2 à 2,3 points (scénarios A et B et variante A'), ce qui permettrait de dégager, dans un tel cas, des recettes de cotisations équivalant respectivement à 0,3 point de PIB et 0,6 point de PIB.

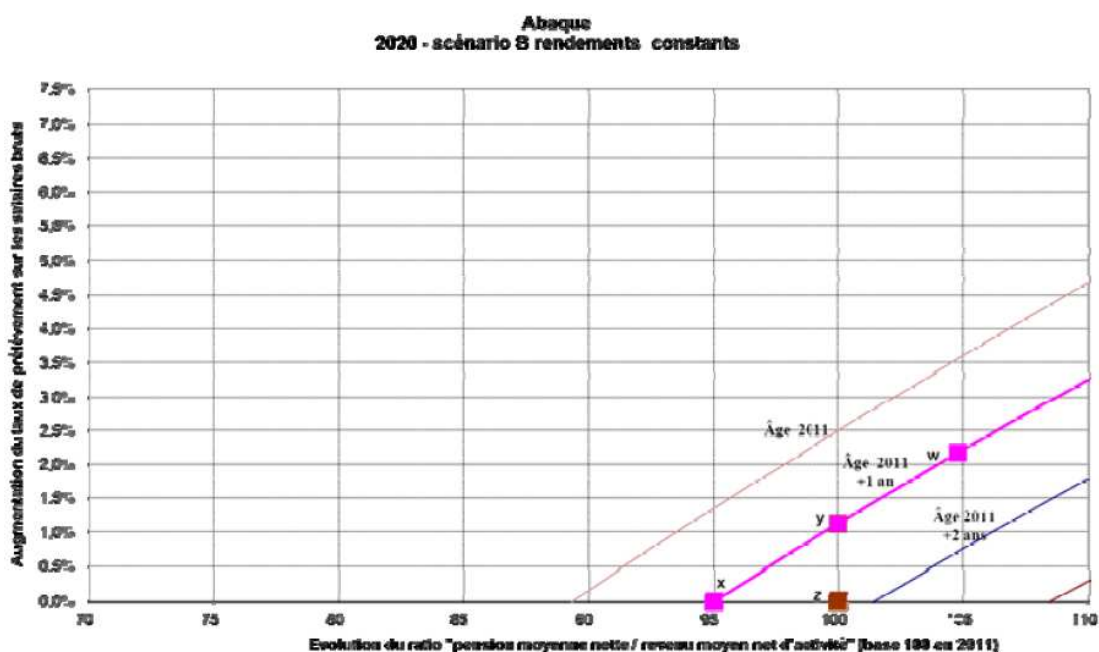
**Conditions de l'équilibre en agissant sur un seul levier
- Scénario B avec rendements AGIRC-ARRCO constants -**

	Pension moyenne nette / Revenu d'activité moyen net <i>Variations par rapport à 2011</i>			Taux de prélèvement <i>Variations en points par rapport au taux moyen de l'année considérée*</i>			Âge effectif moyen de départ à la retraite <i>Variations en plus de la hausse projetée l'année considérée*</i>		
Point sur l'abaque	Point x			Point y			Point z		
Horizon	2020	2040	2060	2020	2040	2060	2020	2040	2060
	-5,0%	-20,0%	-25,3%	+1,1	+5,0	+6,2	Environ +9 mois	Environ +4 ans	Environ +5 ans

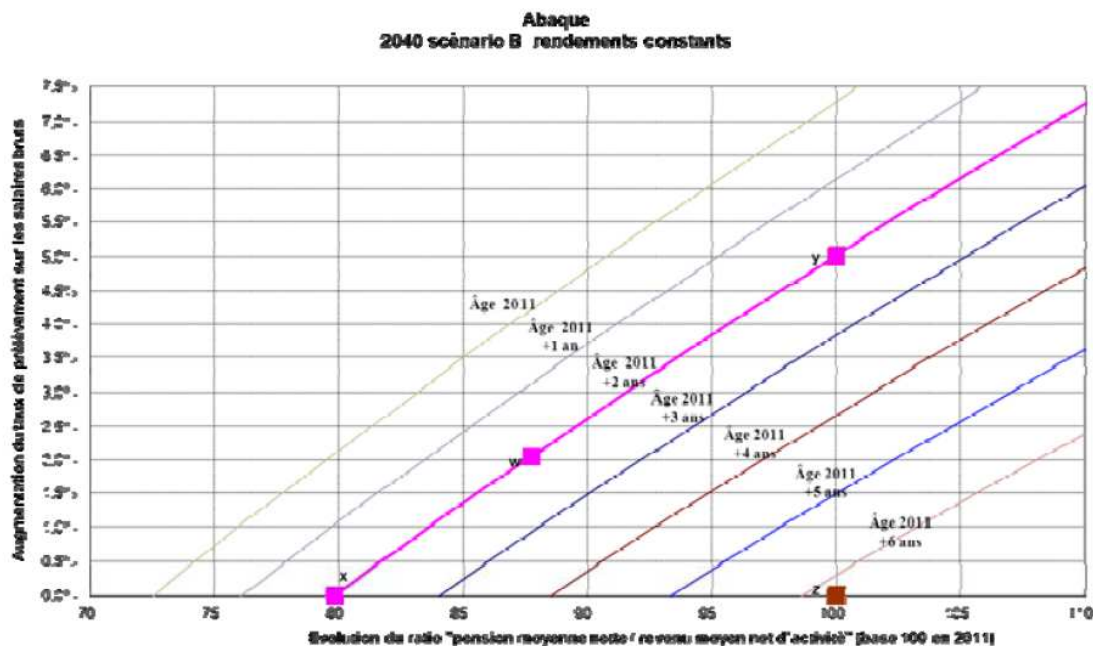
Source : maquette COR, 2012.

* Selon les résultats des projections, l'âge effectif moyen de départ à la retraite augmenterait par rapport à 2011 d'environ 1 an en 2020 et 2 ans en 2040 et en 2060. Le taux de prélèvement moyen passerait de 29,3 % en 2011 à 30 % en 2020, 29,4 % en 2040 et 29,1 % en 2060, sous l'effet des hausses de taux de cotisation programmées et de la déformation de la structure de l'emploi par régime.

Abaque à l'horizon 2020 – scénario B – rendements AGIRC-ARRCO constants



Abaque à l'horizon 2040 – scénario B – rendements AGIRC-ARRCO constants



Source : maquette COR, 2012.

Lecture : le point *w* représente les conditions de l'équilibre du système de retraite en 2040, selon les résultats des projections, dans l'hypothèse où les besoins de financement projetés sont couverts par une hausse du taux de prélèvement à la charge des actifs : l'équilibre supposerait une hausse de 2 points en 2040, compte tenu du recul projeté de l'âge effectif moyen de départ d'environ 2 ans et de la diminution projetée du rapport entre la pension moyenne brute et le revenu moyen brut d'activité (cette hausse de prélèvement sur les rémunérations des actifs se traduirait alors par une baisse de 12,3 % du rapport entre la pension moyenne nette et le revenu d'activité moyen net). La droite *xy* représente les autres combinaisons possibles entre hausse des prélèvements et variation du niveau relatif des pensions, toujours pour un décalage de l'âge effectif moyen de départ de 2 ans : en *x*, tout l'ajustement porte sur le niveau relatif des pensions ; en *y*, tout l'ajustement se fait par le taux de prélèvement. Chaque droite en diagonale représente toutes les combinaisons possibles entre hausse des prélèvements et variation du niveau relatif des pensions, pour un décalage de l'âge de départ donné. Le point *z* correspond à la situation dans laquelle l'équilibre est atteint sans prélèvement supplémentaire et en maintenant le niveau relatif des pensions inchangé par rapport à 2011 : tout l'ajustement se ferait alors par le décalage de l'âge effectif moyen de départ, qui devrait être d'un peu plus de 6 ans par rapport à 2011 (ou 4 ans par rapport à l'âge projeté en 2040).

III. CALENDRIER ET PISTES DU GOUVERNEMENT

Le Gouvernement s'est engagé à lancer une concertation au début de l'année 2013 avec la présentation d'un projet de réforme avant la fin du premier semestre.

Dans le cadre de cette réforme qui vise à rétablir l'équilibre des comptes de l'assurance-vieillesse, le Gouvernement entend mettre l'accent sur :

- L'équité entre actifs
- La pénibilité
- Les droits des femmes en matière de retraite.

Concernant les pistes mises en avant, le Gouvernement demeure assez prudent. Il a été abordé l'idée d'un passage plus rapide de la durée de cotisation à 42 voire 43

ans contre 41,5 actuellement. La règle en vigueur depuis 2003 est que la durée de cotisation doit être 1,79 fois l'espérance de vie à la retraite.

Le Gouvernement pourrait jouer sur la décote et la surcote pour inciter à l'allongement de la durée de cotisation.

Il souhaiterait, par ailleurs, un effort plus important des entreprises. Il a été également indiqué qu'une partie de la future augmentation de la CSG puisse être affectée à la retraite. Il se posera également la question de l'augmentation de la CRDS.

La modification des règles d'indexation a été également mentionnée mais son impact serait socialement très fort.

En revanche, il est difficile pour le Gouvernement de revenir sur son refus de reporter l'âge légal de départ à la retraite. Il s'interdit pour le moment de passer des 25 meilleures années à l'ensemble de la carrière pour le calcul des pensions.

La Commission des Affaires sociales à l'Assemblée nationale a dans le cadre du rapport sur le PLFSS 2013 pris parti pour la création d'un régime unique par points. Une réforme systémique pose le problème de l'intégration de la fonction publique et des régimes spéciaux.